

## Tout savoir sur le permis à point

Infractions commises	Point
Excès de vitesse de 1 à 19 km/h au-dessus du maximum autorisé quand la vitesse est égale ou inférieure à 50 km/h.	1
Excès de vitesse de 20 à 29 km/h au-dessus du maximum autorisé.	1
Excès de vitesse de 30 à 39 km/h au-dessus du maximum autorisé.	3
Excès de vitesse de 40 à 49 km/h au-dessus du maximum autorisé.	4
Excès de vitesse de 50 km/h ou plus au-dessus du maximum autorisé.	6
Chevauchement d'une ligne continue.	1
Changement de direction sans avertir (clignotants).	3
Dépassement dangereux.	3
Inobservation des distances de sécurité.	3
Non-port de la ceinture de sécurité.	3
Usage d'un téléphone tenu en main en conduisant.	3
Arrêt ou stationnement dangereux.	3
Franchissement d'une ligne continue.	3
Non-respect du feu rouge (fixe ou clignotant).	4
Non respect de l'arrêt absolu à un stop.	4
Refus de priorité (piétons, intersection).	4
Circulation en sens interdit.	4
Conduite en état alcoolique (de 0,25 à 0,39 mg/l air ou 0,50 à 0,79 g/l sang).	6
Refus d'obtempérer.	6
Délit de fuite.	6

## POLICE MUNICIPALE DE MONTMORENCY

1, rue de Bellevue  
95160 MONTMORENCY  
**01 34 05 10 20**

Du lundi au samedi > 8h - 20h  
Dimanche > 8h - 14h  
Fermé les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier



la ville de **MONTMORENCY**  
vous informe

**Prévention routière**  
**Nous sommes tous concernés !**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



## Le mot de madame le Maire



**C**onvaincue que la sécurité de tous résulte des actions et des comportements de chacun d'entre nous, je vous propose cette plaquette d'information réalisée en étroite collaboration avec la Police Municipale. Vous y trouverez des informations et des chiffres qui vous

aideront à mieux comprendre cette campagne de sensibilisation que nous menons.

Chaque jour, ce sont plus de 2200 élèves qui rejoignent les écoles en empruntant les passages protégés sur notre commune et la sécurité de nos enfants est une priorité.

**Tous ensemble, soyons responsables.**

### Michèle BERTHY

Maire de Montmorency  
Vice-présidente du Conseil Départemental  
Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

## L'accidentologie

### Les accidents de voies publiques sont encore trop nombreux :

A Montmorency, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 août 2016 : **121 accidents ont été recensés, dont 50 corporels.** Soit 41% impliquant des blessures ou une infirmité.

Les axes les plus accidentogènes dont la 1<sup>ère</sup> cause est la vitesse sont les suivants :

- Avenue Charles de Gaulle,
- Avenue de la Division Leclerc,
- Boulevard de Montmorency,
- Avenue de Domont,
- Avenue Georges Clémenceau.

**Les statistiques font apparaître que le mercredi, jour des enfants, est le plus accidentogène.**

## Le(s) comportement(s) au volant

### Votre véhicule peut devenir une arme par destination.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 août 2016, 210 infractions directement liées aux inobservations des règles de conduite ont été constatées.

69 automobilistes ont été sanctionnés pour non-port de ceinture de sécurité ou de casque.

141 infractions à la vitesse ont été constatées.

## Les causes

**L'alcool** est la première cause de mortalité sur les routes.

**La vitesse** est la deuxième cause de décès sur les routes de France. Sachez qu'en renversant une personne à 60 km/h ou plus, elle n'a presque aucune chance de s'en sortir vivante. Plus vous roulez vite, plus votre champ de vision est réduit. Lever le pied et respecter les limitations de vitesse reste le comportement le plus adéquat pour ne pas être responsable d'un accident mortel.

Près de la moitié des usagers ont encore l'habitude de décrocher **leur téléphone** lorsqu'ils sont au volant. Ce comportement est à proscrire. En plus de réduire considérablement les réflexes du conducteur, il multiplie les risques d'accidents par 4.

Si vous devez absolument répondre à un coup de téléphone, rangez-vous sur le bas côté, sinon, attendez d'être arrivé à destination pour recontacter votre interlocuteur.

